



DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 24

Date de convocation du Conseil Municipal le 12 décembre 2017

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h35

Secrétaire : Magalie PIAT

CULTURE

DC.17.031 – Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour l'année 2018

La saison culturelle 2018 de la Ville est susceptible d'être subventionnée par la Région Centre dans le cadre d'un PACT (Projet Artistique et Culturel de Territoire) à hauteur de 40 % du budget artistique maximum selon les critères d'éligibilité de la Région.

Compte tenu du nouveau cadre d'intervention de la Région Centre-Val de Loire, la Ville de la Chapelle Saint Mesmin s'associe à la demande de subvention, en intégrant plusieurs spectacles. Une convention signée par les deux villes désignera la ville d'Ingré comme cocontractant unique et indiquera les procédures de transmission de subvention au prorata du budget déclaré par la Ville de la Chapelle Saint Mesmin.

Un dossier a été déposé auprès du Conseil Régional pour présenter la saison culturelle d'INGRE 2018 ; celle-ci représente un montant de 95 729 € (spectacles Ingré et La Chapelle saint Mesmin).

Le Conseil Municipal **prend acte** de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 20 décembre 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 27 décembre 2017

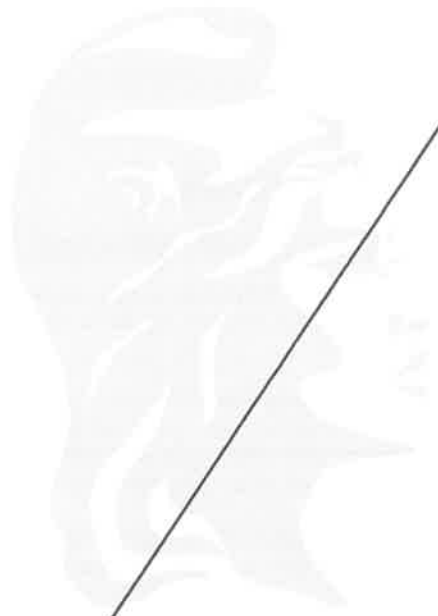
Publication le : 28 décembre 2017

Notification le : 28 décembre 2017

Le Maire



Christian DUMAS



Acte à classer

DC-17-031

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-12-27T15-21-28.00 (MI209016354)**Identifiant unique de l'acte :**045-214501694-20171219-DC-17-031-AU ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Demande de subvention auprès du Conseil Régional
l'année 2018**Date de décision :** 19/12/2017**Nature de l'acte :** Autres**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subvention.**Acte :**DC.17.031-CULT-demande de subvention auprès du Conseil Régional pour l'année 2018.PDF **Multicanal :**
Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/12/17 à 15:21

Par **RICHARD Aurélie****Transmis**

Date 27/12/17 à 15:21

Par **RICHARD Aurélie****Accusé de réception**

Date 27/12/17 à 15:27